

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

2021 – 07 CANDIDATURE AU PROGRAMME ACTEE SEQUOIA

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 11 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 4 février 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires absents :

Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé – pouvoir donné à M. Raymond CHARBONNIER)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Sylvain DESCARPENTRIES, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (remplace M. GEFFRAY)
Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique (remplace M. ROBIN)
Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 11 février 2021

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210211-2021-07-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6-3 des statuts du SYDELA,

Considérant que la FNCCR a lancé un appel à manifestation d'intérêt dit « ACTEE 2 – SEQUIOA » dont l'objectif est :

- D'apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités
- De créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, idéalement à la maille interdépartementale, mais également infra-départementale

Considérant que le programme SEQUIOA se déroulera jusqu'en mars 2023,

Considérant que le SYDELA est compétent en matière de transition énergétique et accompagne notamment les collectivités dans la maîtrise de l'énergie de leurs patrimoines,

Considérant que le SYDELA souhaite, dans le prolongement de ses missions, candidater à cet appel à projet en groupement, dont il sera le coordinateur, avec les collectivités suivantes :

- Communauté de communes de Nozay
- Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz
- Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
- Communauté de communes du Pays d'Ancenis
- Communauté d'agglomération Estuaire et Sillon
- Communauté de communes du Sud Estuaire
- Communauté de communes du Pays de Blain
- Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

Considérant que par le biais de ce programme, le financement des études sera réparti comme suit :

- 50% du coût pris en charge par la FNCCR
- 20% du coût pris en charge par le SYDELA (estimé à 105K € sur la durée globale du programme)
- Les 30% restant à la charge de la collectivité

Considérant que les EPCI précités membres du groupement reverseront également 8 500 € chacune au SYDELA, sous forme de contribution aux coûts d'ingénierie,

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le SYDELA à candidater au programme ACTEE 2 « SEQUIOA » porté par la FNCCR, dans les conditions définies ci-avant ;**
- **D'autoriser le Président du SYDELA, ou son représentant, à signer et prendre toutes décisions ou mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210211_2021-07-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

